

Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques

A. Aperçu de la situation

La région des Amériques abrite actuellement plus de 16 millions de réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées et apatrides, soit quelque 20 % des personnes relevant de la compétence du HCR dans le monde.

Situation au Venezuela ((République bolivarienne du)

Fin 2020, le nombre de réfugiés et de migrants originaires du Venezuela (République bolivarienne du) s'élevait en tout à 5,4 millions de personnes, représentant ainsi la deuxième crise la plus importante de déplacement au monde, 85 % des personnes étant accueillies par des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Au total, plus de 143 000 ont été reconnues en tant que réfugiés et près de 800 000 demandes d'asile ont été déposées. Dans la région, 2,5 millions de personnes ont obtenu un permis de résidence ou de séjour régulier.

À l'intérieur du Venezuela (République bolivarienne du), le HCR continue à diriger le groupe sectoriel de la protection, ainsi que le groupe sectoriel chargé des abris, de l'énergie et des articles non alimentaires. Dans le cadre du Plan de réponse humanitaire pour le pays, l'Organisation a fourni en 2020 une assistance directe et indirecte à presque 1,5 million de personnes dans des communautés d'accueil, en particulier dans les zones frontalières, y compris aux personnes risquant d'être déplacées et à celles qui se déplaçaient. L'Organisation a aidé les autorités provinciales et les organisations de la société civile à organiser des mises en quarantaine dignes et à fournir d'autres formes d'assistance aux Vénézuéliens qui rentraient dans leur pays à cause de la nouvelle pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19).

Dans toute la région, la pandémie de COVID-19 a aggravé les conditions difficiles que connaissaient déjà les réfugiés et les migrants, et ses profondes conséquences socio-économiques ont intensifié les problèmes de protection. Les risques d'exploitation et d'abus ont augmenté, tout comme le nombre de Vénézuéliens qui ont perdu leur emploi et se sont ainsi trouvés incapables de répondre entièrement à leurs besoins essentiels, comme des vivres et un abri. Dans de nombreux pays, les réfugiés et les migrants ne sont pas systématiquement inclus dans les systèmes de protection sociale mis en place pour la population locale. Pour plus de 30 % des réfugiés et des migrants du Venezuela (République bolivarienne du), les problèmes sont aggravés par l'absence d'un statut régulier. Ces personnes sont particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux abus, ainsi qu'à l'exclusion potentielle des systèmes nationaux, comme les soins de santé. Toutefois, afin d'améliorer la protection et l'accès aux services essentiels et aux solutions pour les 1,7 million de Vénézuéliens se trouvant dans le pays, la Colombie a récemment annoncé qu'elle accordait un statut de protection temporaire de 10 ans aux Vénézuéliens, qui leur donnera aussi notamment accès à un droit de séjour légal, à des documents, à un emploi et à des soins de santé, y compris aux programmes de vaccination contre la COVID-19.

Les premiers mois de la pandémie ont provoqué une vague d'environ 130 000 retours spontanés au Venezuela (République bolivarienne du). Malgré la fermeture officielle des frontières, les tendances de la population se sont inversées depuis, avec de nouveaux exodes et une augmentation des mouvements secondaires au cours du dernier trimestre 2020. Les pays d'accueil, avec le HCR, se préparent à d'importants mouvements de population pendant le premier semestre 2021. L'Organisation a travaillé avec les autorités nationales et ses

partenaires à des plans d'intervention d'urgence et à des mesures de préparation, y compris au renforcement des dispositifs d'accueil et des programmes d'assistance.

Entre-temps, la mise en œuvre des campagnes de vaccination contre la COVID-19 a intensifié la nécessité d'inclure des personnes qui se déplacent, ainsi que le nombre important de celles qui n'ont pas de statut régulier, afin d'atténuer les risques sanitaires individuels et les risques de santé publique.

La Plateforme régionale de coordination interorganisations, codirigée par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a coordonné la réponse en faveur des réfugiés et des migrants vénézuéliens dans 17 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans le cadre du Plan régional de réponse pour les réfugiés et les migrants (RMRP), quelque 2,9 millions de réfugiés et de migrants du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que des membres des communautés d'accueil, ont été assistés en 2020. La réponse de protection, assurée par plus de 70 partenaires, comprenait l'apport d'une assistance juridique, la régularisation et la délivrance de documents, une aide au regroupement familial et à la protection de l'enfant, ainsi que des orientations et des transferts pour lutter contre la violence sexiste. Quelque 723 000 personnes ont bénéficié de ces actions et d'autres activités portant sur les besoins de protection. Une assistance alimentaire, sous forme de cuisines communautaires ou de paniers de vivres, a été fournie par les partenaires à plus de 1,7 million de personnes, tandis que 548 000 personnes ont reçu une assistance en espèces ou sous forme de bons d'échange. Pour lutter contre la xénophobie grandissante dans un certain nombre de pays d'accueil, le HCR et ses partenaires ont lancé une campagne régionale qui a touché plus de 8 millions de personnes par des concerts en ligne, les réseaux sociaux et un engagement direct auprès des communautés locales.

Dans l'intervalle, la direction *pro tempore* du Processus de Quito, principal forum régional de coordination entre les gouvernements qui accueillent des Vénézuéliens, est passée du Chili au Pérou. La septième série du Processus de Quito doit se dérouler en mai 2021 et entend se concentrer sur des priorités thématiques telles que l'inclusion socio-économique, les processus d'asile, le regroupement familial, la protection de l'enfant et les répercussions de la pandémie de COVID-19.

Afin de mobiliser un soutien supplémentaire pour la crise régionale, une conférence internationale des donateurs devant être organisée par le Canada doit se tenir en juin 2021, afin de financer le RMRP, avec l'appui d'autres États donateurs et des institutions financières internationales.

Situation en Colombie

Le registre national des victimes a enregistré près de 64 000 personnes nouvellement déplacées en Colombie en 2020. Les nouveaux déplacements, la violence et le contrôle exercés par des groupes armés illégaux, ainsi que les profondes répercussions de la pandémie, comme les restrictions de mouvement, ont représenté de nouveaux obstacles à l'apport de solutions pour les personnes déplacées à l'intérieur et a réduit l'accès humanitaire. Les communautés indigènes et afro-colombiennes vivant le long de la côte pacifique et dans les zones frontalières ont été particulièrement touchées. Au cours de l'année écoulée, 90 chefs de communauté ont été tués, 165 personnes ont été victimes de mines antipersonnel ou d'engins non explosés, et le pays a enregistré le nombre le plus élevé de massacres (66) depuis 2007, malgré les efforts importants déployés pour mettre en œuvre l'Accord de paix de 2016.

Le HCR continue à renforcer la réponse institutionnelle apportée par la Colombie aux populations victimes d'un conflit par un suivi de la protection, des actions de plaidoyer, des activités de proximité et une assistance humanitaire. L'Organisation travaille directement avec les populations touchées afin de les amener à mieux comprendre leurs droits et de faciliter le dialogue avec les autorités locales et nationales. Le HCR collabore en outre avec le Bureau de l'Ombudsperson concernant la « Maison des droits » et les autorités et les communautés locales, y compris les déplacées internes et les rapatriés colombiens, ainsi que les réfugiés et les migrants vénézuéliens, pour légaliser leur installation informelle.

Situation dans le Nord de l'Amérique centrale

Face aux gangs criminels, à la violence, à l'insécurité et aux difficultés économiques, quelque 515 000 personnes d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras ont recherché la protection

internationale dans d'autres pays, principalement dans la région, où 318 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur d'El Salvador et du Honduras ces cinq dernières années.

L'impact de la pandémie a été particulièrement sévère en Amérique centrale. Les mesures de prévention de la COVID-19, telles que la fermeture des frontières et les restrictions de mouvement, ont limité la capacité des personnes à partir, aboutissant à une diminution initiale du nombre de demandeurs d'asile au Mexique. Cependant, les causes profondes du déplacement persistant et malgré les contraintes en matière de mobilité, un nombre record de nouveaux arrivants a été enregistré au Mexique en décembre 2020, et 8000 personnes, chiffre d'une ampleur sans précédent, ont participé à la première « caravane » qui a pris la route du Nord en 2021.

La dévastation provoquée par les ouragans Eta et Iota fin 2020 a encore aggravé la situation. Les zones les plus durement frappées abritaient des communautés gravement touchées à la fois par la violence et par la pandémie, aggravant les problèmes de protection.

Le Cadre d'action global régional de protection et de solutions (connu sous son acronyme espagnol MIRPS) est resté essentiel pour promouvoir une réponse coordonnée au déplacement forcé dans la région. Les sept pays participants (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique et Panama) ont continué à mettre en œuvre leur plan national en renforçant les mécanismes de protection et d'intégration. En décembre 2020, les pays du MIRPS ont adopté la Déclaration de San Salvador afin de plaider pour l'inclusion des personnes déplacées et des personnes de retour ayant des besoins de protection dans les plans de redressement socio-économiques pour la pandémie et les catastrophes naturelles. Le Guatemala a repris la présidence *pro tempore* de l'El Salvador pour 2021, tandis que l'Espagne assume ce rôle pour la Plateforme d'appui du MIRPS. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a rejoint la Plateforme d'appui en décembre 2020, renforçant ainsi la coordination avec les acteurs du développement. La Plateforme d'appui a contribué à accroître la sécurité du déplacement forcé dans la sous-région, à identifier les acteurs du secteur privé et à renforcer la capacité des systèmes d'asile par la coopération technique et la recherche de solutions.

Situation au Nicaragua

À ce jour, près de 108 000 demandeurs d'asile et réfugiés du Nicaragua ont recherché la protection internationale. Quelque 85 % sont accueillis dans les pays voisins, la majorité se trouvant Costa Rica, qui abrite 87 000 personnes.

Comme ailleurs dans la région, les répercussions de la pandémie, alliées aux ouragans Eta et Iota, ont aggravé les problèmes politiques et socio-économiques existants au Nicaragua, exigeant d'importants efforts de redressement. Le maintien des restrictions aux mouvements transfrontaliers a conduit des personnes à franchir les frontières à des points de passage illégaux. L'effet combiné de la récession socio-économique, de la perte des moyens d'existence et des conditions de vie difficiles dans de nombreux pays voisins a poussé certaines personnes à retourner au Nicaragua, malgré des conditions défavorables.

Le HCR et ses partenaires aident de différentes manières les pays d'accueil à faire face aux besoins croissants des Nicaraguayens qui recherchent la protection internationale, notamment en renforçant les systèmes d'asile, en fournissant une assistance humanitaire par des incitations en espèces, en rendant possibles des approches innovantes de l'inclusion des demandeurs d'asile dans les systèmes de santé publique, et en facilitant l'inclusion socio-économique des réfugiés et des demandeurs d'asile.

B. Priorités stratégiques régionale

Mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés

Le HCR a continué à aider les États et d'autres acteurs dans les Amériques à mettre en œuvre les annonces faites lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2019 et du Segment de haut niveau sur l'apatridie, qui s'est déroulé pendant la soixante-dixième session du Comité exécutif. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, les annonces portaient sur plusieurs domaines importants tels que le renforcement des capacités d'asile, l'éducation, l'enregistrement des faits d'état civil, les emplois et les moyens d'existence, les infrastructures, l'accès aux services, l'inclusion dans les systèmes nationaux et les solutions. En consultation avec les États et les parties prenantes concernées, des priorités sont établies entre ces actions et

des possibilités de soutien financier et technique sont identifiées. Des progrès ont aussi été accomplis s'agissant d'identifier les possibilités correspondant aux annonces faites lors du Forum mondial sur les réfugiés concernant la détermination du statut de réfugié, et de repérer les demandes qui soit offrent soit demandent un appui qui pourrait être fourni via le Groupe d'appui à la capacité d'asile¹.

Accès à la protection et renforcement des capacités d'asile

Le HCR s'est beaucoup employé à soutenir l'extension des systèmes d'asile dans le contexte de la pandémie. En raison des impératifs de prévention de la COVID-19, les gouvernements de la région ont restreint les mouvements, limité l'entrée sur leur territoire, et, dans certains pays, suspendu ou différé les procédures d'asile, les entretiens d'admission et les services d'enregistrement. En dépit de ces obstacles, de nombreux pays ont continué à adopter des méthodes et des technologies innovantes visant à assurer le maintien de l'accès à l'asile, avec l'appui du HCR. L'Argentine, l'Équateur, El Salvador, le Mexique et l'Uruguay, notamment, ont mis au point un enregistrement et des entretiens d'admission à distance, tandis que la Bolivie (État plurinational de), le Costa Rica et le Panama ont prolongé la validité des documents personnels et des permis de travail des demandeurs d'asile par des systèmes en ligne.

En juin 2020, plus de 2 millions de demandes d'asile avaient été enregistrées en tout dans les Amériques, dont environ 925 700 dans les États-Unis d'Amérique ; 500 600 au Pérou ; 209 300 au Brésil ; 99 500 au Canada ; 90 600 au Costa Rica et 78 600 au Mexique. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la capacité des États à traiter les demandes de détermination du statut de réfugié a été réduite, et en juin 2020, près de 107 600 décisions sur des demandes d'asile avait été prises, 18 500 personnes ayant été reconnues en tant que réfugiés, 39 800 demandes d'asile ayant été rejetées et 53 000 dossiers ayant été clôturés d'une autre manière. Concernant les Vénézuéliens, en décembre, environ 143 500 avaient été reconnus en tant que réfugiés, dont 46 300 au Brésil ; 15 700 aux États-Unis d'Amérique ; 10 800 au Mexique ; 3100 au Canada et 1300 au Pérou. Globalement, le nombre total de demandes d'asile en attente déposées par des Vénézuéliens fin 2020 atteignait près de 793 900, dont environ 496 100 au Pérou ; 105 000 aux États-Unis d'Amérique ; 96 600 au Brésil ; 29 100 en Équateur ; 8800 en Colombie ; 8500 au Mexique ; 3700 en Argentine et 2900 au Chili.

Les États de la région ont continué à mettre en œuvre des dispositifs d'entrée légale et de séjour légal ainsi que des programmes de régularisation temporaires pour les ressortissants Vénézuéliens. Outre l'annonce par la Colombie d'un programme instaurant un statut de protection temporaire de 10 ans, l'Équateur et le Pérou ont eux aussi étendu le processus de régularisation pour les Vénézuéliens, tandis que la République dominicaine a approuvé en janvier 2021 une résolution visant à établir une voie de régularisation. Au Costa Rica, le HCR fournit un appui pour numériser les procédures d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié. De plus, un nouveau régime de protection complémentaire a été mis en place à partir de mi-février 2021, au profit des demandeurs d'asile rejetés de Cuba, du Nicaragua et du Venezuela (République bolivarienne du) qui ne peuvent rentrer dans leur pays d'origine.

L'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) a adopté une résolution sur la promotion et la protection des droits de l'homme, demandant au HCR et à d'autres instances, ainsi qu'à la communauté internationale, de soutenir l'élaboration, le financement et la mise en œuvre de projets nationaux. Les projets ont pour but de parvenir à des systèmes d'asiles nationaux plus solides pour les États intéressés, avec le soutien du HCR et du Groupe d'appui à la capacité d'asile. Au niveau régional, les initiatives visent à encourager la formation et l'échange de pratiques exemplaires dans les commissions nationales pour les réfugiés ; l'identification des profils à risque en utilisant les informations sur les pays d'origine ; l'échange de pratiques exemplaires sur une plateforme numérique ; et la diffusion d'un modèle de détermination du statut de réfugié.

¹ Le Groupe d'appui à la capacité d'asile est une initiative du Pacte mondial sur les réfugiés visant à assurer l'apport d'un appui cohérent et efficace à l'asile entre les États et d'autres parties prenantes, et à renforcer l'existence et la cohérence de l'appui, afin de renforcer la capacité des systèmes nationaux d'asile et de détermination du statut de réfugié.

Enregistrement et enquêtes auprès des ménages

Pendant la pandémie, le HCR est rapidement passé à des procédures d'enregistrement à distance, fournissant une assistance et une protection vitales à une population vulnérable de plus en plus nombreuse relevant de sa compétence. Plus de 508 000 personnes relevant de sa compétence ont été enregistrées dans la région par le HCR dans son Écosystème d'enregistrement de population et de gestion de l'identité (PRIMES), ainsi que par ses partenaires, dans le cadre d'enregistrements à la fois individuels et familiaux.

S'adaptant aux restrictions de mouvements liées à la pandémie imposées par les gouvernements, le HCR a mis en place une enquête à haute fréquence, harmonisée et plus courte auprès des ménages pouvant être effectuée par téléphone, avec un renforcement des méthodologies de collecte et d'analyse de données. Dans une phase pilote lancée au cours du dernier trimestre 2020, environ 3300 entretiens auprès de ménages ont été réalisés en Argentine, en Colombie, en Équateur, au Guatemala, au Panama, au Pérou et en République dominicaine. Les résultats de ces enquêtes sont essentiels pour suivre l'impact de la pandémie sur les personnes relevant de la compétence du HCR et servir de base à l'élaboration des programmes et à la réponse de protection.

Réponse en matière d'abris et de zones d'installation

La réponse du HCR en matière d'abris a elle aussi été adaptée en fonction des problèmes liés à la COVID, à la fois dans les zones frontalières et en milieu urbain dans 15 pays de la région. Les interventions abris I ont porté sur la réhabilitation et l'extension des abris collectifs temporaires pour loger la population vénézuélienne autochtone, permettant aux personnes qui avaient été expulsées après avoir perdu leur source de revenus de bénéficier d'un dispositif de location et d'hôtels. La construction d'infrastructures communautaires en faveur tant des réfugiés que des communautés d'accueil (représentant 69 % des interventions) a été facilitée. Le HCR a en outre soutenu la réponse des autorités sanitaires à la pandémie par l'extension, la rénovation et la construction d'infrastructures de santé dans le cadre de 264 projets. De plus, l'Organisation a fourni 1315 unités de logement de réfugiés dans les zones frontalières, y compris pour servir de lieux de mise en quarantaine.

Violence sexiste et protection de l'enfant

Les incidents de traite humaine, la violence sexiste, les expulsions, les discriminations et la xénophobie ont augmenté à cause de la pandémie. Pour les personnes démunies, l'accès aux services élémentaires, comme les soins de santé, a souvent été entravé par l'absence de documents. On estime que près de 80 % des réfugiés de la région ont perdu leur emploi en 2020 à cause de la COVID-19, provoquant une augmentation des risques de protection, en particulier parmi les populations vulnérables.

Pour tenter de remédier à cette situation, le HCR a offert une assistance technique afin de favoriser l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les systèmes de protection nationaux, et a promu 187 espaces de soutien permettant d'avoir accès à des informations et à des services minimums, ainsi qu'à l'identification et l'orientation des personnes ayant des besoins spécifiques. Le Réseau régional des espaces sûrs a fourni des services spécialisés aux survivants de la violence sexiste et aux enfants à risque. Les actions de proximité avec la communauté ont aussi été étendues.

Mise en place de solutions durables

Le HCR a promu sa stratégie sur les moyens d'existence dans les Amériques, en mettant l'accent sur l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les plans et les systèmes nationaux. À cette fin, l'Organisation a continué à travailler étroitement avec un large éventail d'acteurs, y compris avec des acteurs du développement, le secteur privé et les institutions financières internationales. L'inclusion est également un domaine sur lequel se concentrent à la fois le MIRPS et le Processus de Quito. En Équateur, l'action de plaidoyer du HCR a abouti à des changements réglementaires permettant aux demandeurs d'asile d'ouvrir un compte en banque en utilisant les documents d'identité de leur pays d'origine. Dans plusieurs pays de la région, les réfugiés et les demandeurs ayant une formation médicale ont été employés pour aider à lutter contre la pandémie.

Malgré les restrictions imposées pendant la pandémie, le HCR a identifié les réfugiés devant être réinstallés, a traité leur dossier et les a orientés vers les programmes de réinstallation, et les dispositifs de transfert à des fins de protection ont été mis en œuvre dans le nord de l'Amérique centrale. De nouveaux programmes de réinstallation pilotes ont été élaborés en Colombie et au Pérou pour les réfugiés vénézuéliens. Les dossiers de 30 Vénézuéliens ont été soumis en vue de la réinstallation en 2020, et les capacités ont été renforcées afin de permettre l'identification et le traitement de 450 personnes en 2021. Des solutions supplémentaires dans des pays tiers, avec des dispositifs d'emploi et d'éducation, sont à l'étude avec le Canada, afin de faciliter les voies d'admission complémentaires pour les réfugiés vénézuéliens qualifiés dans les pays de la région des Andes.

Le travail se poursuit pour renforcer les programmes communautaires et de parrainage privé pour d'autres réfugiés réinstallés en ayant recours aux mécanismes d'identification et d'orientation du HCR. Les solutions pourraient être étendues à des pays tiers tels que l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay, conformément à la stratégie triennale du HCR sur la réinstallation et les voies complémentaires, et aux engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés qui y sont associés.

Assurer une protection et des solutions pour les déplacés internes

Les Amériques abritent plus de 8,2 millions de déplacés internes, chiffre qui a fortement augmenté. Les situations de déplacement interne complexes se sont encore aggravées avec les répercussions de la pandémie. Le HCR œuvre avec les États et d'autres partenaires à fournir des services de protection et des solutions aux populations déplacées. Au niveau du terrain, l'application de la politique du HCR de 2019 sur l'engagement dans les situations de déplacement interne a structuré les réponses et les efforts collectifs de l'Organisation, avec notamment un appui à l'élaboration d'une législation et d'une politique nationales (en El Salvador, au Honduras et au Mexique), le renforcement des communautés et des principales parties prenantes, et la mise en œuvre d'initiatives communautaires visant à prévenir le déplacement et à protéger les personnes exposées à un risque élevé, comme les enfants, les jeunes et les chefs de communauté.

L'Organisation a continué à collaborer avec les acteurs régionaux (y compris l'OEA), les gouvernements locaux et nationaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile et les communautés touchées en vue de l'instauration de mesures de prévention destinées à protéger et assister les personnes déplacées. Les enseignements retirés d'actions passées menées en faveur des déplacés internes ont contribué au rapport du *Regional Exchange on Preventing and Addressing Internal Displacement in the Americas* (Échange régional sur la prévention et l'intervention en matière de déplacement interne dans les Amériques), dans le cadre de l'initiative pour le vingtième anniversaire des principes directeurs sur le déplacement interne (GP20), maintenant la dynamique permettant d'avancer de manière concertée vers l'apport de solutions et la fin du déplacement interne dans la région. En outre, le HCR, en collaboration avec l'Institut international de droit humanitaire de San Remo, a préparé et animé un cours sur le déplacement interne pour des participants du Mexique et du nord de l'Amérique centrale.

Le HCR a dirigé la réponse en faveur des personnes relevant de sa compétence victimes des conséquences des tempêtes tropicales Eta et Iota au Honduras, dont beaucoup étaient déjà à risque en raison de l'aggravation de l'insécurité et de la violence dans leur communauté.

En Colombie, les progrès accomplis en direction de la légalisation des installations informelles, habitées à la fois par des déplacés internes et des rapatriés colombiens, et par des réfugiés et des migrants vénézuéliens, ont été une avancée importante vers la mise en place concrète des solutions. La loi colombienne sur les victimes, qui porte sur les droits des victimes de conflits, a été prorogée jusqu'en 2031.

Éradication de l'apatridie

Les efforts visant à éradiquer l'apatridie dans la région se sont poursuivis, avec l'appui du HCR. En Argentine, l'adoption d'une nouvelle loi permet l'enregistrement tardif des naissances grâce à des procédures administratives et facilite la fourniture de justificatifs permettant de vérifier le lieu de naissance. Le Mexique a modifié sa constitution de manière à permettre la transmission de la nationalité par le *jus sanguinis* – principe de la loi sur la nationalité en vertu duquel la citoyenneté est déterminée ou acquise par la nationalité ou

l'appartenance ethnique de l'un des parents ou des deux – aux enfants de parents naturalisés. En Colombie, 51 000 enfants nés dans le pays de parents vénézuéliens avaient acquis la nationalité colombienne en décembre 2020 grâce au projet *Primero la Niñez*. En janvier 2021, les Gouvernements d'Haïti et de la République dominicaine ont adopté une déclaration commune pour lancer un processus combiné d'identification et d'enregistrement dans le registre de l'état civil d'Haïti de tous les citoyens haïtiens dépourvus de certificat de naissance qui se trouvent sur le territoire dominicain.

Le HCR a renforcé son partenariat avec le Programme d'enregistrement universel de l'état civil dans les Amériques de l'OEA (connu sous son acronyme espagnol PUICA) et le Conseil d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'enregistrement des faits d'état civil, de l'identité et des statistiques de l'état civil (connu son acronyme espagnol CLARCIEV) afin d'obtenir le plein accès des personnes relevant de sa compétence aux services de délivrance de documents civils et d'enregistrement des faits d'état civil. Ce partenariat a également pour but de renforcer les capacités nationales d'enregistrement des faits d'état civil à des fins de prévention et de réduction de l'apatridie. Dans le cadre de cette collaboration, le rapport intitulé « *Emergency response of civil registry and identification offices during the COVID-19 pandemic: good practices, mechanisms and facilities implemented in the Americas* » et une étude régionale sur l'enregistrement tardif des naissances, la délivrance de documents d'identité et l'apatridie ont été publiés en janvier 2021. Ils formeront la base des lignes directrices régionales relatives à l'octroi de l'accès effectif à l'enregistrement tardif des naissances et aux documents d'identité.

Renforcement de la coordination interorganisations, du plaidoyer et des partenariats, et mobilisation d'un appui

Le HCR a travaillé en étroite coordination avec les équipes régionales et de pays des Nations Unies, et a plaidé en faveur d'un engagement multipartite et d'un partage des responsabilités, en particulier dans le contexte de la réponse à la COVID-19, afin de promouvoir l'inclusion des populations déplacées de force dans les plans nationaux.

L'Organisation a également intensifié ses actions de sensibilisation en direction des acteurs du développement et des institutions financières internationales, y compris la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement. Les deux institutions ont apporté des contributions notables pour soutenir les pays qui accueillent des personnes déplacées de force dans la région, notamment dans le contexte d'une conférence internationale des donateurs pour la situation au Venezuela (République bolivarienne du) organisée en mai 2020 par l'Espagne et l'Union européenne, avec l'appui du HCR et de l'OIM. Cette conférence a abouti à la mobilisation de plus de 2 milliards de dollars E.-U. auprès des institutions financières internationales. Le nombre de donateurs qui ont contribué aux programmes du HCR dans les Amériques est passé de 32 en 2019 à 51 en 2020.

C. Information financière

En octobre 2020, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a approuvé le budget de 573,8 millions de dollars E.-U. pour les Amériques en 2020. Fin janvier 2021, le budget total pour la région atteignait 712,3 millions de dollars E.-U. à cause d'une augmentation totale de 138,5 millions de dollars E.-U. (composée de 73,6 millions de dollars E.-U. au titre du budget supplémentaire pour les activités principalement liées aux répercussions socio-économiques et de protection exceptionnelles de la COVID-19 et de 64,9 millions de dollars E.-U. essentiellement liés aux besoins d'urgence croissants pour la situation du Venezuela (République bolivarienne du)). Au 15 février 2021, les besoins opérationnels pour les Amériques étaient financés à 7 % (soit 50,9 millions de dollars E.-U., y compris l'allocation indicative des financements flexibles).